



VILLE DU BOUSCAT

REU LE
EXTRAIT DU RÈGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DES DÉLIBÉRATIONS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Mai 2012

DOSSIER N° 4.1 :
COMPTE ADMINISTRATIF 2011
BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mai 2012

Nombre de Conseillers
en exercice : 35

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : M. VALMIER (à MME MACERON-CAZENAVE), MME CAZAURANG (à MME CAZABONNE-DINIER), M. JALABERT (à MME THIBAudeau), MME CALLUAUD (à M. BLADOU), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : M. FARGEON



DOSSIER N° 4.1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 BUDGET PRINCIPAL



RAPPORTEUR : M. Alain ZIMMERMANN

Le compte administratif se définit comme le bilan financier de l'exercice n – 1 dont il présente les résultats. A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi par l'ordonnateur (comptabilité en partie simple). Il doit être impérativement voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré.

Pour mémoire, le budget 2011 est composé du budget primitif voté le 25 janvier 2011 et de deux décisions modificatives adoptées les 26 avril et 12 juillet 2011.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14 modifiée,

VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),

VU le débat d'orientations budgétaires 2011 en date du 14 décembre 2010,

VU le vote du budget primitif 2011 en date du 25 janvier 2011 et les décisions modificatives en date des 26 avril et 12 juillet 2011,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 mai 2012,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

23 voix POUR

11 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS)

Article 1 : Désigne un président de séance, M. Alain ZIMMERMANN, pour l'approbation de ce compte administratif, Monsieur le Maire devant se retirer,

Article 2 : Arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous,

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	4 363 720,23			2 533 181,64	4 363 720,23	2 533 181,64
Opérations de l'exercice	4 102 729,87	8 024 768,01	23 763 565,13	28 303 115,34	27 866 295,00	36 327 883,35
<i>Solde de l'exercice 2011 hors résultats reportés</i>		3 922 038,14		4 539 550,21		8 461 588,35
Totaux	8 466 450,10	8 024 768,01	23 763 565,13	30 836 296,98	32 230 015,23	38 861 064,99
Résultats de clôture	441 682,09			7 072 731,85		6 631 049,76
Restes à réaliser	3 799 411,35	65 539,00			3 799 411,35	65 539,00
<i>Solde des restes à réaliser</i>	3 733 872,35					
Totaux cumulés	12 265 861,45	8 090 307,01	23 763 565,13	30 836 296,98	36 029 426,58	38 926 603,99
Résultats 2011	4 175 554,44			7 072 731,85		2 897 177,41

Article 3 : Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

REVUE
PREP 33

Fait et délibéré le 15 Mai 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET

P.B

